



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	S. Moget, présidente P.-Y. Christen, F. Bosshard Dériaz, Y. Cogne, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, J.-M. Schornoz, N. Pontinelli, J. Cocquio, P.-A. Pignat
Absent :	H. Duriaux
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	J. Turin

La Présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2014

➤ Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, dont deux abstentions

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente souhaite féliciter tous les participants au tournoi de foot et pétanque des élus. À noter que le gagnant, la Ville de Genève, sera l'organisateur l'année prochaine.

3. Communications du maire et des adjointes

Communications de Mme Zach :

Comptes 2013

C. Zach remercie la commission des finances pour le tout-ménage des comptes 2013. Les membres de la commission concernée indiquent qu'ils n'ont reçu aucune visite le mardi soir réservé aux questions des habitants de la commune.

M. Cogne aimerait en tirer les enseignements suivants :

- 1) La transparence générale y est pour beaucoup.
- 2) Le tout-ménage signé par la présidente du Conseil municipal ainsi que par la présidente de la commission des finances a été bénéfique.

- 3) La proposition de recevoir les gens qui avaient des questions a fait qu'au final il n'y a eu aucune question. Donc, plus il y a de transparence, plus les gens font confiance.

C. Zach se félicite de la bonne organisation et du parfait déroulement des opérations.

Transports publics

C. Zach et d'autres exécutifs des communes de la Champagne avaient eu un premier rendez-vous et une grande discussion avec Monsieur Luc Barthassat au sujet des lignes K et L car plusieurs changements et dysfonctionnements s'étaient produits. Beaucoup de bouchons les matins sur la route de Chancy sont à constater, ce qui cause du retard à l'école parmi les élèves. L'idée de construire une éventuelle voie centrale sur la route de Chancy a été envisagée.

- Il y a eu une nouvelle séance le 2 juin pour trouver des solutions et voir ce que propose M. Barthassat. Il a été décidé que le K resterait sur la route de Chancy mais qu'il n'irait plus jusqu'au stade par souci de rentabilité pour les TPG car les élèves n'utilisent plus cette ligne à cause des bouchons. Le K aura donc son terminus aux Esserts en restant sur la route de Chancy.
- Quant au L, certaines de ses lignes vont repasser, grâce à des accords avec Bernex, dans Bernex et les TPG supprimeront quelques navettes (ligne 47) pour ne pas avoir une sur-fréquentation de bus.
- Il n'y aura pas de voie prioritaire pour les bus sur la route de Chancy en raison des coûts trop élevés de l'opération (80'000 CHF). Les TPG vont donc revoir les horaires pour que les enfants partent un peu plus tôt pour éviter d'arriver en retard à l'école. La mise en place de tout cela est prévue pour décembre 2014.

Mobilité douce

C. Zach a eu une séance le 15 juin dernier avec les responsables de la direction générale des transports concernant le renouvellement des plans d'action du réseau routier de la mobilité douce. Ces derniers ont proposé un nouveau plan 2015-2019. Toutes les communes de la Champagne étaient convoquées pour la présentation du nouveau plan.

- Le fait de ne pas avoir abordé le thème de l'engorgement de la circulation avec le trafic des frontaliers a été un véritable choc. Il n'y a eu aucune discussion et aucune fiche destinée à la commune (fiche destinée aux remarques à retourner d'ici le 17 juillet) n'a été reçue.
- Il y a déjà eu des remarques qui avaient été faites pour la commune de Cartigny quant au giratoire sur la route de Chancy et C. Zach va refaire ces mêmes remarques. Le sujet de la route d'évitement suite au déclassement de La Petite Grave va également être abordé. Il y a une grande nécessité de se rassembler en septembre avec les responsables des routes des différentes communes de la Champagne pour discuter avant de se retrouver devant le fait accompli.

Communications de Mme Walthert :

Temple de Cartigny

En avril 2013, il y a eu la votation d'une somme de 3'000 CHF pour participer à la rénovation du temple de Cartigny suite à une approche de la part de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907. Deux endroits critiques sont à rénover: la façade, qui comporte quelques fissures, ainsi que les boiseries à l'entrée. Quelques mois plus tard, la commune avait été informée que les travaux n'avaient pas pu être entrepris car les fonds nécessaires s'élevant à 50'000 CHF (hormis les aides de l'État) n'avaient pas été trouvés. La demande de rénovation a cependant été déposée et l'autorisation octroyée avec un délai de deux ans pour démarrer les travaux sous peine de voir l'autorisation caduque. Pour éviter de tout recommencer à zéro puisque leur autorisation sera échue fin septembre 2014, le président a proposé de commencer en septembre la rénovation par de petits travaux pour une somme entre 5'000 et 10'000 CHF (somme déjà réunie grâce aux dons de la commune de Cartigny et d'autres privés) et ensuite, en partenariat avec la paroisse de Cartigny et d'autres associations, de faire un appel aux dons. Il y aura sûrement une vente de paroisse pour récolter des fonds ainsi que d'autres actions. La fondation approchera de nouveau la commune de Cartigny en 2015-2016 pour savoir si elle veut continuer à participer à la rénovation. La somme de 3'000 CHF de la part de la commune de Cartigny pour la fondation est acquise depuis la votation en 2013. À l'heure actuelle, c'est notamment grâce à l'État et ses subventions ainsi qu'aux dons de privés et de l'Église que la somme réunie est d'environ 15'000 F.

Y. Cogne estime que sur le plan conceptuel, l'idée du président de l'association, qui est de contourner la loi existante en trouvant une astuce afin de ne pas perdre l'autorisation, bien que seule une partie minime des fonds nécessaires ait été récoltée jusqu'à présent, est une idée choquante, particulièrement venant d'un parlementaire retraité qui a lui-même contribué à voter cette loi.

Rappel de Mme Walthert :

Mme Walthert rappelle aux présidents des commissions qu'il serait intéressant que ces derniers se réunissent avant les premières délibérations du budget 2015 pour récolter tous les projets et/ou demandes.

Communications de D. Bolle de Paoli:

D. Bolle de Paoli souhaiterait rencontrer début septembre la commission « sociale » concernant le budget au sujet de l'école et pour le fonds d'entraide au Burkina Faso. La question est de savoir si, vu que le budget alloué à ce projet a été diminué, il n'y aurait pas la possibilité d'investir cet argent dans d'autres projets d'entraide à définir. Les communes de la Champagne versaient jusqu'à maintenant 6'000 F, quant à Cartigny, il s'agit d'une diminution progressive de 1'000 F annuels jusqu'à épuisement du fonds d'entraide. D. Bolle de Paoli propose d'utiliser ces 1'000 F pour soutenir l'association Eirene Suisse (Haïti), ONG œuvrant pour la paix dans le monde, à laquelle le CM avait octroyé une aide importante lors du tremblement de terre en 2010. En cas d'acceptation, un rapport de commission devra être réalisé en aval. Autre chose, lorsque D. Bolle de Paoli s'est rendue à l'assemblée générale du Burkina Faso, il a été demandé la participation de 430 F à chaque commune pour le grand repas auquel est convié le groupe de municipaux de la Champagne qui se rend au Burkina Faso. Elle estime la requête de l'assemblée délicate dans la mesure où la commune de Cartigny s'est retirée de l'association. Elle et ses deux collègues considèrent que la subvention dégressive est suffisante et qu'il est essentiel de mettre un point final, en étant conséquent et de ne pas continuer à s'investir si la commune ne fait plus partie de l'association.

➤ Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

D. Bolle de Paoli aimerait rappeler, en outre, que la fête des promotions se tiendra le samedi 28 juin à 16h et que la participation de ceux qui peuvent être présents serait appréciée (distribution des récompenses et service de l'apéritif). Quant à la célébration du 1^{er} août, elle aura lieu à La Petite-Grave.

4. Rapports de commissions

- aucun

5. Propositions et questions.

Isabelle Dubouloz informe que dans le prochain Echo de Cartigny, une annonce sera faite pour la projection d'un film en plein air qui aura lieu le 30 août sur la petite Plaine si le temps est clément ou alors, en cas de mauvais temps, dans la salle communale.

J.-M. Schornoz propose qu'il serait bon que l'année prochaine, de temps en temps lors des conseils municipaux, le président fasse un résumé succinct sous forme de rapport de l'avancée des dossiers. Il serait intéressant que lors des séances, un tour de table rapide soit effectué.

Fin de la séance à 21h15.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....